

**Lettre aux porteurs d'actions de la SICAV MAGELLAN**  
Actions C : FR0000292278 - Actions Z : FR0013290863 et Actions I : FR0011238344

### **Modification de l'heure de centralisation des ordres**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes actionnaires de la SICAV **MAGELLAN** - Actions C : FR0000292278 - Actions Z : FR0013290863 et Actions I : FR0011238344 (ci-après la « **SICAV** ») gérée par COMGEST S.A., et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

#### **Quels changements vont intervenir sur votre SICAV ?**

Nous souhaitons par la présente vous informer de la modification suivante.

Le passage du cycle de règlement-livraison de J+2 à J+1 aux Etats-Unis entraîne un raccourcissement du délai de dénouement des transactions sur certains instruments financiers (dont les actions). Il peut donc exister une inadéquation entre le cycle de règlement des investissements détenus dans des portefeuilles et le cycle des souscriptions/rachats utilisé par les fonds en Europe (majoritairement J+2 ou J+3). Pour limiter cet effet, le Conseil d'Administration de votre SICAV a décidé :

- **d'avancer l'heure de centralisation des ordres à 15h00 en J-1 (au lieu de 10h30 en J).**

Le détail des nouvelles dispositions applicables aux modalités de souscription/rachat figure ci-après dans la rubrique « Quelles sont les principales différences entre la SICAV dont vous détenez des actions actuellement et la future SICAV ? » de la présente communication.

La modification ainsi apportée au prospectus ne requiert aucune action de votre part ; elle s'effectuera automatiquement, et n'aura pas d'incidence sur le profil risque/rendement de la SICAV.

Toutes les autres caractéristiques de la SICAV resteront inchangées.

#### **Quand cette opération interviendra-t-elle ?**

Cette opération entrera en vigueur le 28 mai 2024.

**Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir à tout moment sans frais le rachat de vos actions, la SICAV ne prélevant pas de commissions de rachat.**

#### **Quel est l'impact de cette modification sur le profil de risque et de rémunération et le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération : Non significatif<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition de la SICAV à une ou plusieurs typologies de risques.

**Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?**

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier. La fiscalité applicable à votre SICAV est inchangée. Toute sortie est soumise au régime des plus-values de cessions de valeurs mobilières.

**Quelles sont les principales différences entre la SICAV dont vous détenez des actions actuellement et la future SICAV ?**

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
<b>Modalités de souscription/rachats</b>		
<b>Centralisation des ordres</b>	Centralisation en J avant 10h30 des ordres de souscription/rachat	Centralisation en J-1 <b>avant 15h</b> des ordres de souscription/rachat (J étant la date de la Valeur Liquidative)

En résumé, les ordres seront exécutés conformément au tableau ci-dessous :

**Situation avant le 28/05/2024 :**

J	J	J : jour de la VL	J +1 ouvrés	J+3 ouvrés	J+3 ouvrés
Centralisation avant 10h30 des ordres de souscription <sup>1</sup>	Centralisation avant 10h30 des ordres de rachat <sup>1</sup>	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

<sup>1</sup>Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

**Situation à compter du 28/05/2024 :**

J-1	J-1	J : jour de la VL	J +1 ouvrés	J+3 ouvrés	J+3 ouvrés
Centralisation avant <b>15h</b> des ordres de souscription <sup>1</sup>	Centralisation avant <b>15h</b> des ordres de rachat <sup>1</sup>	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

<sup>1</sup>Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance du Document d'Informations Clés (DIC) et du prospectus de la SICAV mis à votre disposition sur le site internet [www.comgest.com](http://www.comgest.com) ou qui peuvent vous être envoyés sur simple demande écrite, auprès de COMGEST S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris.

D'une manière générale, il est recommandé aux porteurs et/ou actionnaires de prendre régulièrement contact avec leur conseiller habituel sur leurs placements. Il se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

Nous restons à votre disposition pour toute autre information que vous jugeriez utile, et nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller habituel.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre sincère considération.

Le Conseil d'Administration